

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 36  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 28 novembre 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-13.2 :

**Plateau de Frescaty : projet de cession du terrain de l'ex Résidence du Général à la SCI CAPREZ et motivation du prix de cession.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,  
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,  
VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL actant ce dernier comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée "Plateau de Frescaty",  
VU la délibération du Bureau du 30 novembre 2015 adoptant la déclaration de projet visant à mettre en compatibilité le POS de Moulins-lès-Metz avec le projet de la ZAC du Domaine de Frescaty,  
VU l'évaluation de la valeur vénale de l'ex Résidence du Général et de ses abords par France Domaine en date du 10 novembre 2016,  
CONSIDERANT l'accord sur le prix de vente établi à hauteur de 500 000 € HT avec la SCI CAPREZ, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt qui s'est déroulé entre janvier 2016 et août 2016,  
CONSIDERANT l'intérêt du projet pour l'agglomération (projet visant la création d'un lieu de convivialité mêlant restauration haut de gamme, hébergement atypique, technologie immersive et programmation événementielle) :

- la valorisation d'un bâtiment emblématique de l'ex-base Aérienne 128 en un lieu d'intérêt collectif ouvert au public,
- la création à court terme de 30 emplois environ,

CONSIDERANT les contraintes du projet évoquées ci-dessous :

- la rapide dégradation du bien, notamment des éléments de second-œuvre du bâti et la demande de Metz Métropole de reconvertir le bien en un restaurant haut de gamme obligeant le futur acquéreur à réaliser des travaux sur la structure du bâtiment à hauteur d'environ 109 000 € HT conformément au diagnostic structure mandaté en juin 2015 par Metz Métropole,
- l'évolution naturelle du terrain qui nécessite un entretien lourd avant ouverture des lieux (curage des bassins, travaux d'élagage, débroussaillage, etc.),
- coût des travaux de réhabilitation du bâtiment. Metz Métropole exigeant que le projet de rénovation du bâtiment existant, tout comme les extensions et les nouvelles constructions, soient exemplaires, notamment au niveau énergétique en dépassant les normes actuelles, coûts évalués à environ 380 000 € TTC conformément à l'audit énergétique mandaté par Metz Métropole en juin 2015,

MOTIVE la différence de prix avec l'évaluation transmise par France Domaine en date du 10 novembre 2016,

DECIDE de céder le terrain de 5ha 98a 41ca situé sur la Commune de Moulins-lès-Metz, parcelle provisoirement cadastrée section 19 n° a/ 5 (issue de la parcelle mère n°102/5), et en cours d'acquisition par Metz Métropole auprès de l'EPFL, à la SCI CAPREZ au prix de vente fixé à 500 000 € HT, et ce pour tenir compte des surcoûts précités, avec l'insertion d'une clause pénale dans l'acte de vente destinée à garantir la bonne réalisation du projet,

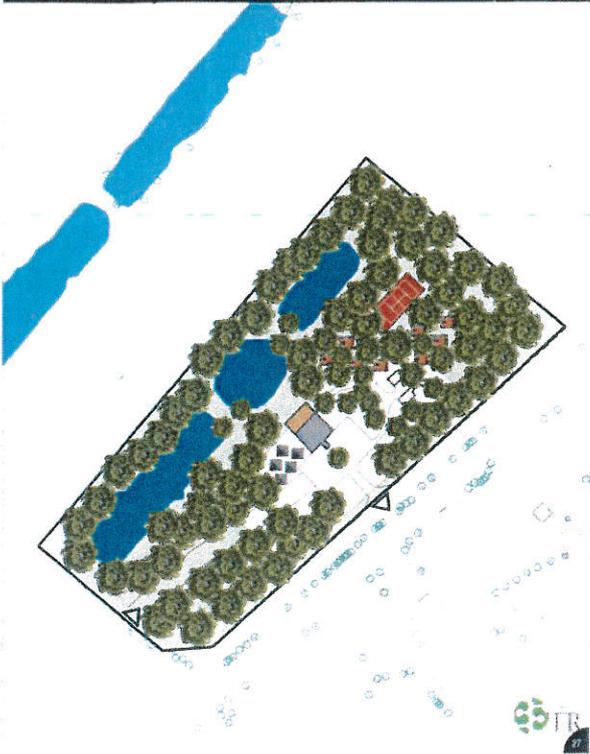
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et les actes correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 29 novembre 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Implantation générale 



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
**PREFECTURE DE LA MOSELLE** –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 9</b> – Avenant 7 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite passée entre MM et la SAEML TAMM. <i>Annexe</i> : Avenant 7 et ses 3 annexes.	1 1	 <small>CeLibz - AR</small>  
<b>Point 10</b> – Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER Lorrain et le réseau de transport urbain de l'agglomération de MM – Le Met'. <i>Annexe</i> : Convention et ses 2 annexes.	1 1	
<b>Point 11</b> – Avenant 2 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine. <i>Annexe</i> : Avenant 2.	1 1	
<b>Point 12</b> – Adhésion de MM au CERECO. <i>Annexe</i> : Statuts modifiés.	1 1	
<b>Point 13.1</b> - Plateau de Frescaty : acquisition du terrain de l'ex-Résidence du Général par MM auprès de l'EPFL. <i>Annexe</i> : Plan.	1 1	
<b>Point 13.2</b> - Plateau de Frescaty : projet de cession du terrain de l'ex-Résidence du Général à la SCI CAPREZ et motivation du prix de cession. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
<b>Point 14</b> – Plateau de Frescaty – Travaux de réhabilitation des réseaux du secteur Saint-Privat : convention de raccordement électrique.	1	
<b>Point 15</b> – Lancement d'un accord cadre en vue de la réalisation des travaux de viabilisation sur les zones d'aménagement et d'activités de MM.	1	
<b>Point 16</b> – Attribution de subventions "Enseignement supérieur". <i>Annexe</i> : Tableaux.	1 3	
<b>Point 17</b> – Soutien financier à la Fondation SUPELEC pour la création d'une Chaire de photonique. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 10 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL